



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

Service Agriculture et du Développement Rural
Affaire suivie par : Guillaume FENAT
Secrétariat de la CDPENAF
Tél : 01 60 56 73 00
Mél : ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 5 janvier 2021

AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

Madame,

Par courrier, réceptionné le 10 décembre 2020, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur la demande de permis de construire n° 077 492 20 00006, déposée par M. Michel RIES pour la construction d'un bâtiment agricole sur le territoire de la commune de VERDELOT.

La commission s'est réunie par visioconférence LIFESIZE le jeudi 17 décembre 2020 pour examiner ce projet, qui a été présenté par le secrétariat de la CDPENAF.

Ce bâtiment vient en remplacement d'un bâtiment vétuste qui sera démoli.

La commission a rendu un avis favorable au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers à cette demande de permis de construire.

M. Michel RIES, le demandeur est exploitant agricole. Ce projet est considéré comme nécessaire à l'activité agricole.

La commission trouve dommage que ce bâtiment soit de couleur blanche, il aurait été souhaitable de prévoir une meilleure insertion paysagère.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Madame Magalie DANIEL
Service urbanisme
Syndicat des secrétariats VPM
9, Avenue de Villeneuve
77510 BELLOT

**Pour le directeur départemental
L'adjoint au directeur**


Laurent BEDU